

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : AIR LIQUIDE

Site inspecté : VITROLLES

Date de l'inspection: 22/11/2012

INSPECTION

## Constat de l'Inspecteur :

Les stockages (O<sub>2</sub> notamment) et les postes de travail (notamment le local de conditionnement) de produits dangereux doivent porter la dénomination de leur contenu, le n° et le symbole de danger défini dans la réglementation relative à l'étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses.

Ecart aux dispositions de : Art. 7.5.2 de l'AP du 22/4/2011  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

M. Jounene Directeur Ets

EXPLOITANT

## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Le stockage Oxygène a été identifié pour répondre à la réglementation relative à l'étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses (Voir photo en pièce jointe).

- Désétiquetages des postes de travail au niveau du local de conditionnement sont en cours et seront terminés au plus tard 31/12/2012

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

cf. lettre de conclusion

(À renfermer lors de la prochaine inspection)

L'Inspection le : 05/12/2013

 Fiche soldée le :